



GDON du Libournais  
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion  
Email : [animateur@gdon-libournais.fr](mailto:animateur@gdon-libournais.fr)  
Tel : 06 82 43 69 81  
Fax : 05 57 35 07 59

## Bilan Flavescence Dorée

Année 2015

**Important :** les vignerons concernés par des arrachages de pieds de Bois Noir trouvés pendant les prospections 2015 doivent avoir réalisé cette opération (date réglementaire : 31 mars 2016) et nous avoir fait suivre l'ATTESTATION D'ARRACHAGE jointe à leur courrier. Si cette opération n'est toujours pas réalisée, nous vous remercions de mettre en œuvre cette démarche dans les délais les plus brefs.

### Bilan 2015 : département de la Gironde

En Gironde, 99 % du territoire viticole est adhérent d'un GDON local qui supervise la lutte. Le tableau 1 présenté ci-dessous résume les résultats de prospection contre la Flavescence Dorée (FD) sur l'ensemble du département, entre 2008 et 2015.

Tableau 1 : évolution des contaminations Flavescence Dorée sur le département de la Gironde (Source FREDON Aquitaine)

Département de la Gironde	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Surfaces prospectées (ha)	6650	5150	11100	24950	24395	22488	29061	25329
Surfaces (ha) en obligation d'arrachage	2,85	5,85	11,2	11,3	14,05	4,8	8	8,1
Nombre de pieds contaminés FD hors des parcelles arrachées	4711	5858	18709	44889	47244	26239	20723	22427
Ratio Pieds contaminés / Ha prospecté	0,7	1,13	1,68	1,79	1,93	1,17	0,7	0,88

En 2015, près d'un quart du vignoble Bordelais a fait l'objet d'une prospection FD. Si une diminution du ratio pieds contaminés par hectare prospecté était observée depuis 2012, le taux est de nouveau en légère hausse pour cette année. Ainsi, pour 100 hectares de vignes parcourus, 88 ceps contaminés FD sont détectés en moyenne. La surface en arrachage (parcelles contaminées à plus de 20%) est équivalente à 2014 : 8,1 ha. A l'échelle du département, l'évolution est globalement défavorable mais présente de forts contrastes en fonction des territoires.

### Bilan des Prospections sur le territoire du GDON du Libournais

Le protocole du GDON du Libournais prévoit la prospection intégrale du vignoble en 4 ans. En 2015 nous avons ainsi finalisé le 2<sup>ème</sup> plan quadriennal de prospection (2012-2015) et la totalité des 16 communes a donc été parcourue 2 fois *a minima* sur la période 2008-2015. Depuis la création du GDON du Libournais en 2007, près de 47 000 ha de vignes ont été parcourus, pour une superficie en production d'environ 12 000 ha.

## Evolutions des contaminations de FD sur le GDON du Libournais

Le tableau ci-dessous présente l'état des contaminations FD recensées sur le territoire du GDON du Libournais. En 2015, les prospections ont été menées sur 32 % de la surface totale du vignoble.

**Tableau 2 : évolution des contaminations FD sur le GDON du Libournais**

GDON du Libournais	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Surfaces prospectées (ha)	12151	4639	3235	3204	6088	4337	3999	4903	4142
Surfaces (ha) en obligation d'arrachage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de pieds contaminés FD hors des parcelles arrachées	5	10	23	134	146	704	222	97	82
Ratio Pieds contaminés / Ha prospecté	0,0004	0,002	0,01	0,04	0,02	0,16	0,06	0,02	0,02

Si le nombre de pieds contaminés FD est en légère diminution par rapport à 2014, le ratio en fonction de la superficie prospectée présente une stagnation entre 2014 et 2015. La présence de la maladie reste nettement en deçà de celle observée sur le département (2 pieds pour 100 hectares de vignes, soit 44 fois moins). Par ailleurs l'absence de foyer de taille importante se confirme d'année en année avec de nouveau une absence totale de parcelle soumise à arrachage obligatoire.

### Résultats des analyses de laboratoires : année 2015

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'ensemble des analyses de laboratoire effectuées.

**Tableau 3 : Bilan des analyses de laboratoire sur le GDON du Libournais**

Année	Nb de pieds contaminés Bois Noir	Nb de pieds contaminés Flavescence Dorée	Nb de pieds sans jaunisse détectée	TOTAL
<b>2015</b>	<b>322</b>	<b>82</b>	<b>52</b>	<b>456</b>
	<b>71%</b>	<b>18%</b>	<b>11%</b>	<b>100%</b>

Le nombre de pieds échantillonnés est en nette diminution par rapport à 2014 (456 contre 1089). Ce résultat est essentiellement lié à une contamination par le Bois Noir en forte diminution (3 fois moins qu'en 2014). Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce phénomène (également observée en 2010) :

- Année climatique peu propice à l'expression des symptômes de Bois Noir
- Assainissement progressif des zones fortement touchées (Palus de Condat, Puisseguin),
- Prospection sur des zones présentant historiquement un niveau de contamination peu élevé.

En 2015, **124 Châteaux** (contre 215 en 2014) ont reçu une demande d'arrachage pour détection de contamination Bois Noir (BN) sur leur parcellaire (au moins 1 pied). **18 Châteaux** (contre 24 en 2014) ont reçu une demande d'arrachage pour détection de contamination FD sur leur parcellaire (au moins 1 pied).

## Résultats détaillés par commune

Le tableau 4 est une courte synthèse de la situation sanitaire sur les communes prospectées en 2015.

Tableau 4 : Description détaillée des résultats FD 2015, GDON du Libournais

Communes	Surfaces prospectées (ha)	Ceps contaminés FD	Nb parcelles où ceps contaminés <= 3	Nb parcelles où ceps contaminés > 3	Localisation / Lieux-dits
Lalande-de-Pomerol	204	0			
Les-Artigues-de-Lussac	8	0			
Libourne	148	59	4	6	Sur le secteur de Condat (Appellation Bordeaux) et en périphérie de cette zone (Diminution globale de l'état de contamination)
Lussac	99	1	1		Lieu-dit Maison-Neuve limite Lussac / Montagne (Secteur historiquement contaminé depuis 2006)
Montagne	1136	6	3		Lieu-dit Fontmurée limite Montagne / Lussac (2 parcelles) et Lieu-dit Divon limite Montagne / St Emilion (1 parcelle : nouveau foyer)
Neac	92	0			
Pomerol	85	0			
Puisseguin	197	0			
Saint-Christophe-des-Bardes	37	0			
Saint-Emilion	761	1	1		Sur le foyer STEM01
Saint-Etienne-de-Lisse	287	4	3		Au nord du Lieu-dit Veyrac, lieu-dit Haut-Veyrac et foyer historique du lieu-dit Liamet
Saint-Laurent-des-Combes	145	0			
Saint-Hippolyte					
Saint-Sulpice-de-Faleyrens	893	11	3	1	3 nouveaux secteurs contaminés : Le Bourg, lieu-dit Les Maurins et lieu-dit Belle-assise + 1 parcelle au cœur du foyer STSU02
Vignonet	51	0			
<b>Total</b>	<b>4142</b>	<b>82</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	

## Contrôle de l'insecte vecteur sur le GDON du Libournais

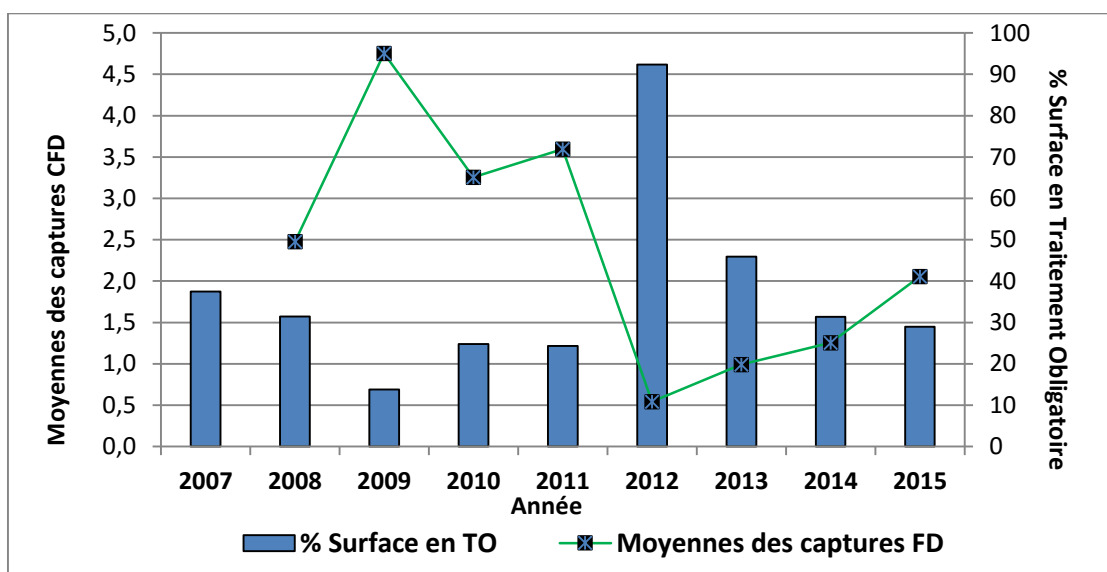
### Réduction des traitements obligatoires sur le GDON du Libournais

Le faible niveau de contamination est obtenu avec une utilisation restreinte des Traitements Obligatoires (TO), puisque les interventions insecticides sont diminuées de 86 % par rapport à celles prévues initialement en l'absence de GDON (3 645 ha traités au lieu des 25 480 ha prévus).

Sur la base d'un coût / hectare du traitement insecticide de 37 € HT (produit commercial + amortissement matériel + essence + main d'œuvre), le protocole mené génère ainsi une économie de traitements équivalente à plus de 800 000 € pour une cotisation générale des ODG de 247 500 €. Ce

bilan économique ne tient pas en compte des intérêts en termes de gain de temps, de préservation de l'environnement et de protection de la santé des applicateurs générés par le protocole.

### Evolution des populations de Cicadelle de la Flavescence Dorée (CFD)



Graphique 1 : Moyenne des captures de CFD sur les pièges hors zone de TO associée aux surfaces en TO (en %)

Si les résultats de prospection sont globalement favorables en 2015, *Scaphoideus titanus* vecteur de la FD se montre de plus en plus présent sur le vignoble depuis 4 ans (voir graphique 1). La mise en place du traitement de régulation généralisé en 2012 (complété en 2013) avait engendré une réduction drastique du niveau de population (diminution par 7 entre 2011 et 2012). Parallèlement, cette réduction des populations s'était accompagnée d'une réduction des contaminations dès 2013 (16 ceps contaminés pour 100 hectares prospectés en 2012 contre 5 ceps / 100 hectares en 2013).

Cette tendance à la hausse de *Scaphoideus titanus* conforte notre étude datant de 2011 qui avait permis d'estimer une recolonisation progressive des parcelles en 4 années environ. Cette dernière est problématique à 2 niveaux :

- Augmentation du nombre de parcelles susceptibles de faire déclencher 1 traitement supplémentaire (en 2015, 14 dépassements de seuil par piégeage contre 5 en 2014),
- Augmentation des risques de propagation de la FD dans les années à venir.



## Perspectives 2016

Marquée par une stagnation des contaminations FD sur notre territoire, l'année 2015 se caractérise par une hausse des populations de CFD. Ce constat nous a conduit, tout comme en 2012, à proposer la mise en place d'un traitement de régulation sur la quasi-totalité du vignoble du Libournais pour 2016 (à l'exception des communes en TO intégral sur la période 2012-2015).

Toutefois en début 2016, le SRAL Aquitaine a instauré une nouvelle condition d'utilisation du Pyrèvert® en Aquitaine, pour revenir à un emploi du produit en meilleure conformité avec l'Autorisation de Mise sur le Marché. Ainsi les utilisateurs de Pyrèvert® (dont les vigneron AB) auront l'obligation de réaliser 3 TO sur les parcelles concernées par le traitement contre la CFD. A noter qu'il s'agit de 3 TO larvicides et non 2 larvicides et 1 adulticide comme parfois mis en œuvre les années précédentes.

Nous travaillons actuellement pour l'obtention d'une dérogation face à cette évolution réglementaire. Notre protocole de lutte pour 2016 n'est donc pas finalisé et dépendra de la possibilité de moduler la fréquence des TO pour les utilisateurs de Pyrèvert®.

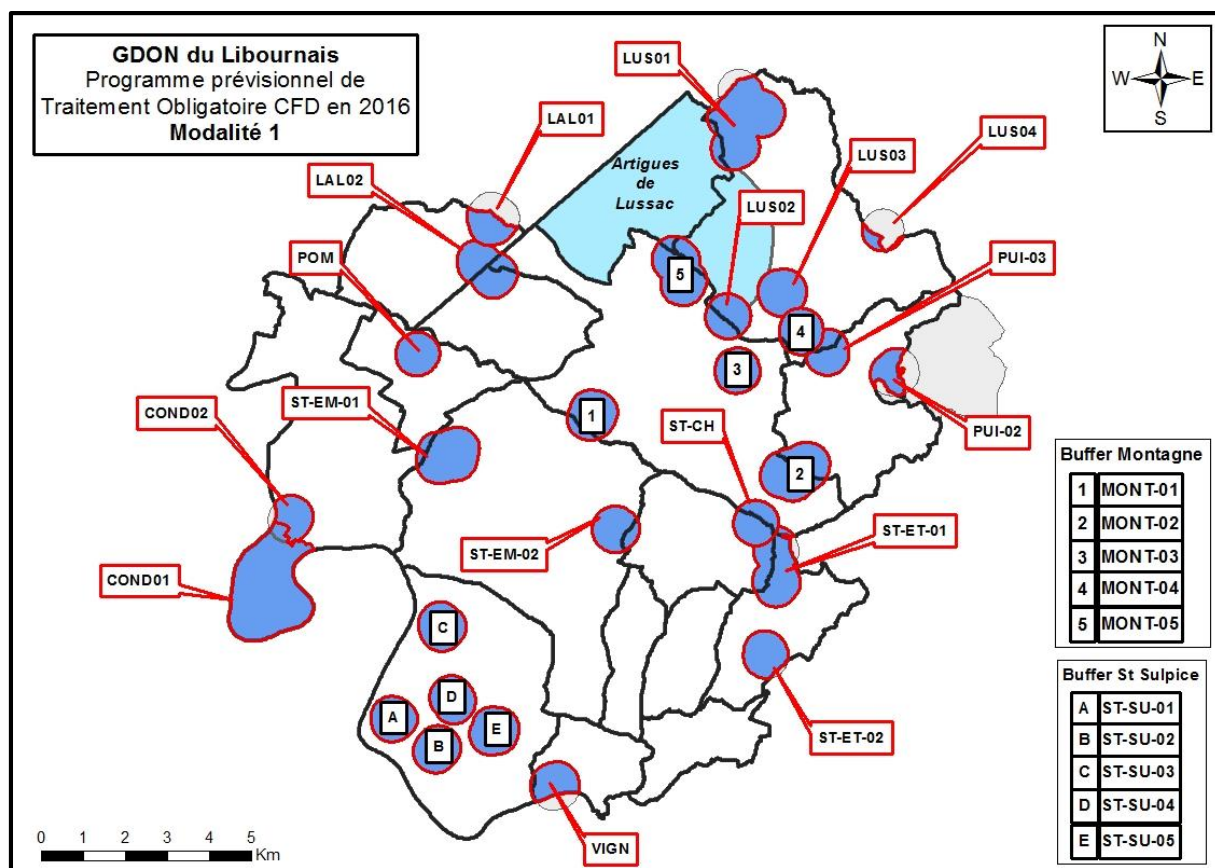
De fait, la stratégie de lutte contre la Cicadelle de la Flavescence Dorée 2016 n'est pas définitivement arrêtée. 2 cas de figures sont actuellement à l'étude.

**1<sup>er</sup> scénario :** maintien de 3 TO Pyrèvert® obligatoire = report du traitement généralisé à 2017 (Cf. Carte 1)

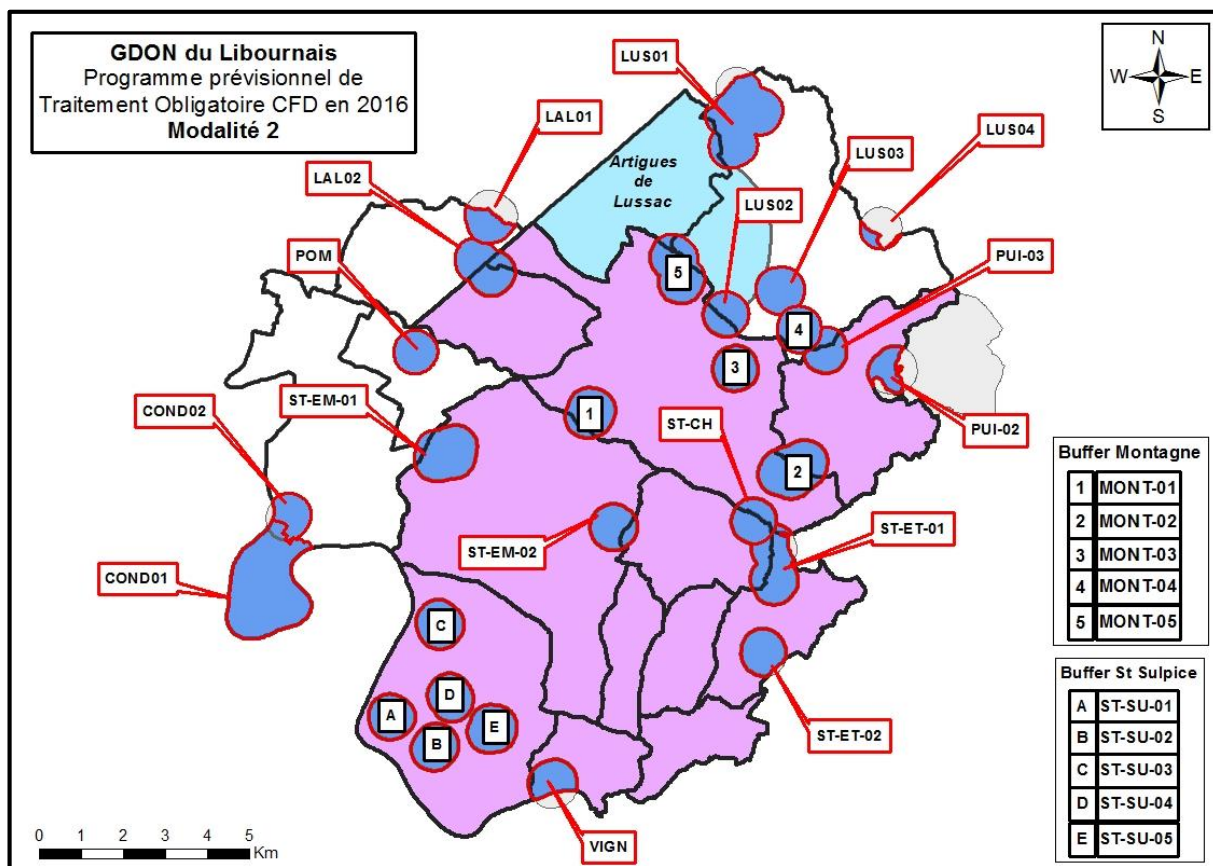
**2<sup>ème</sup> scénario :** autorisation de moduler la fréquence des TO en Pyrèvert® = maintien d'un traitement généralisé de régulation (Cf. Carte 2).

Afin que vous puissiez anticiper au mieux la gestion de cette thématique pour la campagne 2016, la décision finale sera prise mi-avril 2016.

Carte 1 : Proposition scénario 1 du protocole de traitement obligatoire 2016



Modalités de traitement viticulture Conventiennelle		Modalités de traitement Pyrèvert® (AB)	
	0 traitement		0 traitement
	1 larvicide + 1 adulticide éventuel		3 larvicides
	1 larvicide + 1 adulticide éventuel (Section cadastrale)		3 larvicides
	Hors GDON du Libournais		Hors GDON du Libournais



Modalités de traitement viticulture Conventiennelle		Modalités de traitement Pyrévert® (AB)	
	0	0	
	1 larvicide (TO régulation)	2 larvicides (TO régulation)	
	1 larvicide +1 aduicide éventuel	3 larvicides	
	1 larvicide +1 aduicide éventuel (Section cadastrale)	3 larvicides	
	Hors GDON du Libournais	Hors GDON du Libournais	

## Conclusions

Le travail de surveillance établi par le GDON depuis 2007, que ce soit au niveau des contaminations FD ou du suivi de l'insecte vecteur permet aux vignobles du Libournais d'être faiblement impacté par ce fléau. Si depuis quelques années nous enregistrons une multiplication de la découverte de petits foyers dispersés (1 ou 2 pieds par secteurs) leur expansion est rendue faible grâce au **respect des consignes de traitement et d'arrachage des ceps contaminés**. Cependant la multiplication de ces cas de pieds isolés contaminés par la FD nécessite de maintenir les populations du vecteur à un niveau bas afin de limiter les risques de propagation d'ampleur importante.

La multiplication des petits foyers induit également une multiplication des zones en traitement obligatoire (Cf carte 1 : 28 zones différentes hors TO de régulation). Si elles ne représentent pas encore des surfaces cumulées importantes, elles rendent de plus en plus complexe la communication des



obligations individuelles de traitement (5 zones de traitement obligatoire différentes sur la commune de St Sulpice de Faleyrens en 2016 par exemple).

En conséquence, **les modalités de traitement sont de plus en plus nombreuses sur la zone**, et votre parcellaire pourra être dispersé dans des cercles de lutte différenciés. **Cette gestion « par cercle » permet de maintenir le maximum de parcelles hors des zones de traitement obligatoire.**

Pour éviter des confusions, attention en 2016, à bien prêter attention aux différentes zones auxquelles vos parcelles seront affectées.

Un courrier individuel d'obligation de traitement à l'échelle parcellaire vous sera envoyé d'ici fin avril / début mai.

**Contrairement au reste du département les contaminations flavescence dorée sont stables sur le vignoble du Libournais. Cependant les bonnes pratiques de lutte doivent se maintenir sur le long terme pour préserver cet état des lieux : arrachage systématique des pieds contaminés, plantation de matériel végétal indemne (intérêt du Traitement à l'Eau Chaude), respect des consignes de traitement, formation à la reconnaissance des symptômes, déclaration des pieds suspects, soutien aux prospections, lutte contre les vignes non cultivées et les repousses sauvages de porte-greffes.**

L'équipe du GDON du Libournais